

2020 - 2021

# GUIDE DE L'ÉCOLIER

T ÉLÉMENTAIRE



VILLE DE  
GRAND QUEVILLY



# INFOS PRATIQUES

## COORDONNÉES DES RÉFÉRENTS PÉRISCOLAIRES

**JEAN-MOULIN, VILLAGE SCOLAIRE**, rue Salvador-Allende : 02 35 69 38 72  
Réfèrent périscolaire : Nicolas ADAM 06 45 59 58 10

**JEAN-CAVAILLÈS, VILLAGE SCOLAIRE**, rue Salvador-Allende : 02 35 67 01 19  
Réfèrent périscolaire : Nicolas ADAM 06 45 59 58 10

**CÉSaire-LEVILLAIN**, rue Michel-Corroy : 02 35 67 83 24  
Réfèrent périscolaire : Justine SAUNIER 06 73 28 75 66

**MARYSE-BASTIÉ**, rue Maryse-Hilsz : 02 35 67 02 22  
Réfèrent périscolaire : Manon LEPERT 06 84 89 97 70

**ROGER-SALENGRO**, rue Alfred-de-Musset : 02 35 67 01 46  
Réfèrent périscolaire : Vanessa MONICO 06 45 58 33 25

**HENRI-RIBIÈRE**, 11 rue Toulouse-Lautrec : 02 35 67 83 10  
Réfèrent périscolaire : Delphine FERREY 07 86 76 41 35

**JEAN-JAURÈS**, rue Gustave-Boutigny : 02 35 67 01 48  
Réfèrent périscolaires : Vanessa BAPTISTE 06 45 59 48 23

## CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

### Vacances d'automne

Fin des cours : samedi 17 octobre 2020  
Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020

### Vacances d'hiver

Fin des cours : samedi 20 février 2021  
Reprise des cours : lundi 8 mars 2021

### Vacances de Noël

Fin des cours : samedi 19 décembre 2020  
Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021

### Vacances de printemps

Fin des cours : samedi 24 avril 2021  
Reprise des cours : lundi 10 mai 2021

Vacances d'été : mercredi 7 juillet 2021

## Le SOMMAIRE

**La semaine de  
VOTRE ENFANT**  
p. 4 - 5

**ACCUEIL  
LUDO-ÉDUCATIF**  
p. 6 - 7

**CENTRE DE  
LOISIRS**  
p. 8 - 9

**RESTAURATION  
SCOLAIRE**  
p. 10 - 12

**CONSEIL DES  
JEUNES**  
p. 13

**RELAIS  
PARTENAIRES  
JEUNES**  
p. 14

**INSCRIPTIONS**  
p. 15

**ET AUSSI...**  
p. 16 - 18

## L'ÉDITO

Chers parents,

L'éducation des enfants est une priorité à Grand Quevilly. Afin de leur proposer un quotidien de qualité, un Projet éducatif de territoire (PEDT) a été construit avec l'ensemble des acteurs locaux de l'éducation. Ce document rappelle nos objectifs : favoriser l'égalité des chances, permettre à chaque enfant de s'épanouir, apprendre la vie en collectivité, dans le respect de soi et des autres, ou encore rechercher la complémentarité des activités scolaires, municipales et familiales.

Dans le cadre de ce projet, ce guide de l'écolier recense tous les dispositifs et temps de votre enfant, avant, pendant et après l'école. Nous espérons qu'il vous permettra de mieux connaître ou de découvrir le large éventail des actions proposées aux plus jeunes, pour leur permettre de bien grandir dans notre ville.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Nicolas Rouly  
Maire

Roland Marut  
Adjoint au Maire  
en charge  
de l'éducation

Corinne Maillet  
Adjointe au Maire  
en charge  
de la jeunesse



# La semaine de VOTRE ENFANT

**LUNDI**

**MARDI**

**MERCREDI**

**JEUDI**

**VENDREDI**

7h30

Accueil  
ludo-éducatif



Accueil  
ludo-éducatif



8h

Centre  
de loisirs

Accueil  
ludo-éducatif



Accueil  
ludo-éducatif



8h30

Classe



Classe



Classe



Classe



11h30  
Jean-Moulin :  
11h45

Pause  
du midi



Pause  
du midi



Pause  
du midi



Pause  
du midi



13h  
Jean-Moulin :  
13h30

Classe



Classe



Classe



Classe



16h15

CLAS  
16h15-17h30

Accueil  
ludo-éducatif



CLAS  
16h15-17h30

Accueil  
ludo-éducatif



17h45

CLAS  
16h15-17h30

Accueil  
ludo-éducatif



CLAS  
16h15-17h30

Accueil  
ludo-éducatif



18h30





# ACCUEIL LUDO ÉDUCATIF

Dans chaque école, la Ville propose aux parents de prendre en charge leurs enfants avant et/ou après l'école. Des animateurs formés font participer votre enfant à des activités ludiques et de détente comme des jeux de société, la réalisation d'objets ou un jeu sportif dans la cour. Selon son âge et ses envies, il est pris en charge par petits groupes. Les accueils ludo-éducatifs sont habilités en accueils de loisirs par l'Etat, ce qui garantit la qualification des animateurs, le taux d'encadrement et la qualité de la prise en charge.

## Le matin

Dès 7h30, vous pouvez déposer votre enfant directement dans la salle dédiée à l'accueil ludo-éducatif. L'animateur en charge du groupe le déposera dans sa classe à l'heure qui convient.

Si vous ne venez pas chercher votre enfant vous-même, l'équipe d'accueil doit être avertie et savoir qui vient chercher votre enfant à votre place.

## Le soir

Dès la fin de l'école, votre enfant est accueilli par l'animateur. Il prend un goûter puis peut participer aux activités proposées ou faire ses devoirs. En élémentaire, quatre horaires de sortie sont possibles : 17h, 17h30, 18h et 18h30.



## INSCRIPTIONS

Deux possibilités d'inscription : sur votre Espace famille ou à l'Accueil enfance famille (en juin de l'année scolaire précédente). Le nombre de places n'est pas limité. Les tarifs varient en fonction des ressources de la famille.

### LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales)
- une attestation d'assurance valide
- l'avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus
- en cas de séparation, la décision judiciaire relative à la garde de l'enfant
- la notification « aides au temps libre » de la CAF (le cas échéant)



## à SAVOIR

Depuis septembre 2014, toutes les écoles proposent l'accueil ludo-éducatif. Le nombre de places n'est pas limité.

## RENSEIGNEMENTS

### Accueil enfance famille

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,  
esplanade Tony-Larue  
02 35 68 99 04  
aef@ville-grand-quevilly.fr



## HORAIRES

L'accueil ludo-éducatif fonctionne toute l'année scolaire, de la rentrée de septembre aux vacances d'été, du lundi au vendredi, à l'exception du mercredi.  
Le matin, il est ouvert à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

## L'ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF, C'EST...

- 🏀 Un accueil dans chaque école
- 🎨 Des activités ludiques proposées le matin et/ou le soir
- 🎭 Des animations adaptées à tous les âges



# CENTRE DE LOISIRS

Bien plus qu'un dispositif destiné à garder les enfants, le centre de loisirs Léo-Lagrange propose à tous, depuis 1967, des activités qui favorisent l'épanouissement personnel et l'autonomie de votre enfant. Au cœur d'un espace de vie exceptionnel de 6 hectares situé en lisière de forêt, doté de nombreux équipements, le centre lui offre de bons moments avec des camarades de son âge.

## Le mercredi

Votre enfant est accueilli à la journée ou à la demi-journée, selon vos besoins. Sur place, il peut s'adonner aux activités manuelles, culturelles, sportives ou aux jeux collectifs. Pendant l'année, les enfants participent également à de nombreux projets, en lien avec les seniors de l'espace Delacroix ou à la fête du jeu, par exemple.

## Les vacances

Dès 8h du matin, votre enfant est accueilli par les équipes de professionnels de l'animation. L'activité du matin (activité manuelle, sportive ou jeu) et le repas sont suivis d'un temps calme, avant la reprise d'une activité pour l'après-midi. De nombreuses sorties sont proposées : parc d'attractions, zoo, ferme pédagogique, piscine... Pour les plus grands, des mini-camps se déroulent à la base de Jumièges, avec des activités nautiques. Enfin, pendant l'été, une journée festive clôt les activités de chaque mois, en présence des familles.



## INSCRIPTIONS

Deux possibilités d'inscription : sur votre Espace famille ou à l'Accueil enfance famille.

- pour **le mercredi** : juin/juillet, pour l'année scolaire à venir
- pour **les vacances d'automne** : en septembre/octobre
- pour **les vacances d'hiver** : en janvier
- pour **les vacances de printemps** : en mars
- pour **les vacances d'été** : en mai-juin

## LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✚ la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales)
- ✚ une attestation d'assurance valide
- ✚ l'avis d'imposition
- ✚ la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant (le cas échéant)



## RENSEIGNEMENTS

### Accueil enfance famille

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,  
esplanade Tony-Larue

aef@ville-grand-quevilly.fr

02 35 68 99 04

ou directement au centre de loisirs  
pendant les périodes de fonctionnement  
au 02 35 69 15 32.



## HORAIRES

Pendant les vacances scolaires,  
de 8h à 17h45.

Le mercredi, de 8h à 18h.

## Le CENTRE DE LOISIRS, C'EST...

- ✚ Pour les enfants jusqu'à 11 ans révolus
- ✚ Ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires (sauf Noël)
- ✚ Des tarifs progressifs en fonction de l'impôt sur le revenu
- ✚ Des activités manuelles, de loisirs, sportives ou culturelles



# RESTAURATION SCOLAIRE

Un lieu de restauration ? Pas seulement. A Grand Quevilly, l'éducation des enfants se poursuit dans les assiettes. Dans les cuisines des écoles, une soixantaine d'agents de cuisine préparent quotidiennement 2 000 repas pour les enfants et adultes qui déjeunent sur place. Avec en tête, toujours, l'équilibre alimentaire, la découverte d'autres saveurs et le respect scrupuleux des conditions d'hygiène. Les menus de chaque mois sont distribués dans les écoles et consultables sur le site internet de la Ville.

## PRIORITÉ AU GOÛT

Depuis des années, l'accent est mis sur la qualité des produits. Sous réserve des régimes particuliers, votre enfant peut donc y manger du porc élevé au lin, de la volaille label rouge ou encore du bœuf issu d'élevages français. En plus de ces produits, votre enfant a accès à des produits issus de l'agriculture et de l'élevage local. De même, une fois par an, une opération de prévention est organisée pour sensibiliser les enfants à des pratiques alimentaires équilibrées (quinzaine du petit-déjeuner ou des fruits et légumes).

## L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE DANS L'ASSIETTE

Les menus de chaque mois sont élaborés avec soin, en respectant les exigences et les recommandations des autorités de santé françaises. On retrouve donc les cinq groupes d'aliments essentiels chaque jour, en bonne quantité pour un bon équilibre : les crudités, les cuidités, les féculents, les produits protidiques (viande, œuf ou poisson) et les aliments sources de calcium.

## INSCRIPTIONS

Deux possibilités d'inscription : sur votre Espace famille ou à l'Accueil enfance famille.

Les renouvellements d'inscription à la restauration municipale d'une année civile à l'autre se font automatiquement. Les familles sont tout de même invitées à fournir les documents nécessaires avant le 30 novembre. Pour une première inscription, vous êtes invités à fournir les documents avant le 30 septembre.

Le prix d'un repas est fixé en fonction de vos ressources et de votre commune de résidence.

## LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- la fiche enfant (fiche de renseignements obligatoire pour toute inscription aux activités municipales)
- une attestation d'assurance valide
- l'avis d'imposition
- la décision judiciaire concernant la garde de l'enfant (le cas échéant)

## DES REPAS ORIGINAUX POUR LE PLAISIR

Chaque mois, un repas à thème est imaginé : Antilles, cirque, mexicain, automne, basque... Pour innover et faire découvrir de nouveaux produits à votre enfant, des plats originaux sont proposés : gratins de légumes, langue de bœuf ou saumon... avec en plus un côté ludique pour charmer les papilles.

## LES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Si votre enfant souffre d'allergie(s) alimentaire(s), vous devez le signaler au directeur ou à la directrice de l'école pour mettre en place un Projet d'accueil individualisé (PAI), renouvelable chaque année à la rentrée. Selon la nature des allergies concernées, l'équipe de restauration pourra supprimer l'aliment concerné des repas de votre enfant, ou bien il vous sera demandé de fournir un panier-repas chaque midi. Le PAI sera conservé au sein du restaurant scolaire de votre enfant, ainsi qu'un traitement à administrer en cas de besoin.

## NOUVEAUTÉ

Depuis septembre, les repas de toutes les écoles élémentaires sont servis au self. Les enfants sont ainsi plus autonomes. Ils sont également moins nombreux dans le restaurant, ce qui permet à tous de déjeuner plus au calme.

## HORAIRES

Un ou deux services sont organisés dans chaque école. Le repas se déroule entre 11h30 et 13h15 dans tous les cas.

## RENSEIGNEMENTS

### Accueil enfance famille

Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville,  
esplanade Tony-Larue  
02 35 68 99 04  
aef@ville-grand-quevilly.fr

## La RESTAURATION SCOLAIRE, C'EST...

- 🍴 2 000 repas fabriqués chaque jour
- 🍴 Des produits sous le signe de la qualité (bio, label rouge, AOP...)
- 🍴 Un respect scrupuleux de l'équilibre alimentaire
- 🍴 Des animations comme les repas à thème

## PROCÉDURE D'INFORMATION DES PARENTS EN CAS D'INCIDENT ALIMENTAIRE

### PRÉVENIR LES INCIDENTS

Tout au long de l'année, les équipes des restaurants scolaires veillent au respect des normes sanitaires les plus strictes. Tous les documents de traçabilité sont conservés (menu, cahier de réception des marchandises, relevé des températures).

### EN CAS D'INCIDENT ALIMENTAIRE

Malgré les précautions prises, si des enfants présentent des symptômes similaires (démangeaison, mal de tête ou de ventre, vomissement...) suite à un repas au restaurant scolaire, la Ville lance alors une procédure formalisée faisant intervenir différents acteurs dans un laps de temps très court.

Le constat d'une suspicion d'incident alimentaire est fait si plusieurs enfants présentent des symptômes similaires, quels qu'ils soient, après avoir mangé les mêmes aliments. Le personnel sur place enclenche alors obligatoirement la procédure de prise en charge des enfants et informe directement les services d'urgence (pompiers, Samu) en décrivant les symptômes. Il prévient ensuite la mairie et l'école, qui se chargent de prévenir les familles.

Les services d'urgence envoient sur place les moyens qu'ils estiment nécessaires. Une fois sur place, ils prennent en charge les enfants présentant des symptômes, établissent un diagnostic et estiment la prise en charge nécessaire.

Dans le même temps, les services de la Ville contactent l'Agence régionale de santé (ARS) qui envoie sur place un.e médecin inspecteur.rice et le service de la qualité et de la sécurité sanitaire de l'alimentation qui fait analyser des échantillons de repas. L'objectif est d'identifier l'aliment source de l'incident. Après analyse des échantillons, l'ARS établit un rapport qu'elle remet à la Ville présentant ses conclusions.

# CONSEIL DES JEUNES

Le conseil des jeunes permet aux élus des écoles élémentaires de représenter leurs camarades auprès de la municipalité, d'émettre des propositions, de mettre en place des projets et de mieux connaître le fonctionnement et les activités d'une mairie. Les élèves de CM1 votent chaque année pour élire leurs conseillers.

### LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Chaque année en septembre et octobre, c'est l'heure de la campagne électorale. Les candidats remplissent avec leurs parents une déclaration de candidature. Ils reçoivent ensuite un kit de campagne et ont environ deux semaines pour convaincre leurs camarades.

### LE VOTE

Les élections au conseil des jeunes se déroulent en octobre. Le jour du vote, tout est fait comme pour les grands ! Carte électorale, bureau de vote, urne, isolement... Les bulletins de vote sont dépouillés en fin de journée et les résultats sont proclamés officiellement.

### APRÈS L'ÉLECTION

Les élus du conseil des jeunes siègent en assemblée plénière une fois par trimestre. Mais ce n'est pas tout. Des ateliers sont organisés le mercredi pour la mise en place de projets. Les élus sont également répartis dans trois commissions qui travaillent séparément : Sports/loisirs/culture, environnement et solidarité. Depuis 2015, les élus disposent également d'un journal pour rendre compte de leurs activités à leurs camarades. En 2016, le Conseil des ados citoyens a été créé pour les 11/17 ans.

### RENSEIGNEMENTS

**Service jeunesse - pôle citoyenneté**  
Hôtel de Ville, esplanade Tony-Larue  
conseildesjeunes@ville-grand-quevilly.fr  
02 35 68 93 81 ou 06 86 93 03 38

## LE CONSEIL DES JEUNES, C'EST...

-  Des élus de CM1 et CM2 pour représenter chaque école
-  Des élections comme les adultes
-  L'expression de la démocratie dès le plus jeune âge



# RELais PARTENAIRES JEUNES

Pour favoriser l'accès aux activités sportives et culturelles des enfants de 6 à 19 ans, une aide financière est proposée par la Ville. Un contrat est signé en début d'année pour officialiser les engagements de chacun.

## UNE AIDE AUX LOISIRS

Votre enfant peut obtenir une aide financière pour pratiquer une activité de loisirs, en fonction de votre quotient familial (<500 en janvier 2020) et du coût de l'activité. En échange de l'aide financière apportée, votre enfant s'engage à être assidu à son loisir, à donner un peu de son temps pour participer à un projet au sein de la commune et à être présent à la cérémonie annuelle des contrats.

## DES PROJETS TOUTE L'ANNÉE

Une animatrice de la Ville accompagne les familles tout au long du contrat et dans l'ensemble de leurs démarches. En dehors de la cérémonie annuelle, plusieurs projets sont proposés aux enfants au cours de l'année sur la citoyenneté, la solidarité, la créativité ou la sensibilisation à l'environnement. Ces projets permettent d'inscrire votre enfant dans une action valorisante.

## LE RELais PARTENAIRES JEUNES, C'EST...

- Une aide pour les loisirs, en échange d'un engagement dans la vie locale
- Un dispositif pour les jeunes de 6 à 19 ans révolus
- De nombreux projets, toute l'année

## INSCRIPTIONS

Pour s'inscrire, contacter le Relais partenaires jeunes par téléphone du 1er septembre au 25 octobre 2020. Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et les mardi et jeudi de 13h30 à 16h. Les contrats sont signés sur rendez-vous en dehors des permanences.

## LES DOCUMENTS À FOURNIR :

- ✈ le numéro d'allocataire CAF des parents
- ✈ une photo d'identité par enfant
- ✈ l'attestation de paiement de l'allocation de rentrée scolaire versée par la CAF
- ✈ l'attestation d'assurance extra-scolaire

## RENSEIGNEMENTS

**Service jeunesse - pôle citoyenneté**  
Hôtel de Ville, esplanade Tony-Larue,  
rpj@ville-grand-quevilly.fr  
02 35 68 93 90



# INSCRIPTIONS

## L'ACCUEIL ENFANCE FAMILLE ET ESPACE FAMILLE

L'Accueil enfance famille (AEF) est un guichet unique qui accueille les familles pour les inscriptions aux divers dispositifs de la Ville.

Les inscriptions au centre de loisirs, à l'accueil ludo-éducatif et à la restauration scolaire municipale peuvent aussi se faire en ligne, tout comme le paiement ou l'adhésion à la facture en ligne, directement dans votre Espace famille.

L'Espace famille, accessible depuis le site de la Ville - [www.grandquevilly.fr](http://www.grandquevilly.fr) - vous permet de créer votre espace personnel à l'aide de votre clé enfance, pour inscrire votre (vos) enfant(s). Vous pouvez également y modifier vos inscriptions et transmettre des documents justificatifs.

**02 35 68 99 04**  
[aef@ville-grand-quevilly.fr](mailto:aef@ville-grand-quevilly.fr)

## HORAIRES

### Hors des périodes d'inscriptions

Lundi/mercredi/vendredi : 8h45-12h / 13h-17h  
Mardi/jeudi : 8h45-12h  
Fermeture annuelle du 30 décembre 2019 au 4 janvier 2020 et le 22 mai 2020.

### En période d'inscriptions

Lundi/mercredi/vendredi : 8h45-12h / 13h-18h  
Mardi/jeudi : 8h45-12h  
Samedi : 9h-12h

Les familles qui n'ont pas de clé enfance et qui souhaitent créer leur Espace famille sont priées de s'adresser à l'Accueil enfance famille pour en obtenir une (coordonnées ci-dessus).

## LA FACTURATION

Le décret n°2017-509 publié le 7 avril 2017 interdit désormais aux collectivités territoriales d'émettre des factures de moins de 15€. Cela concerne toutes les activités municipales. Toute facture de moins de 15€ sera cumulée sur la (ou les) facture(s) suivante(s) jusqu'à

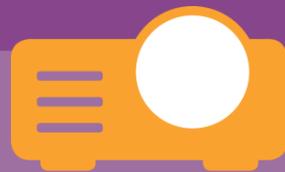
atteindre ce seuil de 15€. Aucun document n'est envoyé jusqu'à l'édition d'une facture supérieure à ce montant. Pour les factures supérieures à 15€, rien ne change. Elles continuent à être envoyées chaque mois.





# ET AUSSI...

## LES ÉCRANS NUMÉRIQUES INTERACTIFS



L'informatique et le numérique évoluent à très grande vitesse et impliquent forcément des changements dans les pratiques éducatives. La Ville suit ces évolutions et accompagne les choix pédagogiques de l'Education nationale pour faire bénéficier votre enfant de ces avancées.

Elle a ainsi **équipé des classes avec des vidéoprojecteurs interactifs (VPI), et désormais des écrans numériques interactifs (ENI), qui offrent de nouvelles perspectives**

**en matière de pédagogie dynamique, ludique et interactive.** On compte aujourd'hui **40** classes équipées de VPI ou d'ENI, soit plus de **68%** des classes d'élémentaire dans l'ensemble des écoles.

Par ailleurs, depuis la rentrée **2019**, les écoles volontaires peuvent initier leurs élèves à la robotique, grâce à l'achat de robots par la Ville.

## LE CONTRAT DE RESPECT



En concertation avec les enfants, les parents et les intervenants, le contrat de respect a été mis en œuvre, **avec pour objectif d'établir un meilleur dialogue entre tous. Il établit des règles de comportement à respecter par les adultes intervenants et votre enfant.** Il s'applique au temps passé au centre de loisirs, au temps du midi, à la restauration scolaire, aux accueils ludo-éducatifs et à l'accompagnement scolaire. Ces différents moments de la vie de l'enfant sont des temps encadrés par des intervenants formés. Ils se déroulent dans un cadre organisé, où la notion de respect doit être valorisée.

## LA MAISON DES ARTS

La Maison des arts a pour vocation de faire découvrir la création artistique contemporaine au plus grand nombre. Chaque exposition fait l'objet de visites commentées suivies d'ateliers d'art plastique. Les activités sont adaptées aux âges, niveaux et spécificités des groupes accueillis et permettent aux enfants de découvrir la démarche de l'artiste exposé.

**HORAIRES** : Tout public, tous les jours (sauf le dimanche) de 13h à 18h. Visites de groupes sur réservation. **02 32 11 09 78**



## UNE JOURNÉE AU MUSÉE

Lancé par la Ville en 2011, le dispositif **Une journée au musée permet aux élèves de CM2 de visiter un grand musée national ou régional** comme le Palais de la découverte, le château de Versailles, le musée du Quai Branly ou encore le Louvre. Cette journée se déroule, selon les possibilités de visites et les demandes des écoles, sur le second semestre de l'année scolaire. Chaque école choisit sa destination. Le coût de la journée (déplacement, entrées, repas) est intégralement pris en charge par la Ville. Ce dispositif est un moyen de valoriser l'ouverture à d'autres mondes et d'autres cultures, tout en œuvrant pour l'égalité des chances.

## L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE



En 2019, la Ville a signé avec l'Etat un partenariat sur l'éducation artistique et culturelle. Son but est de proposer aux enfants plus d'activités artistiques et culturelles, en cohérence avec les projets d'écoles. Elle permet aussi de mutualiser les moyens et de créer des passerelles entre temps scolaires et périscolaires. Environ **9 000 €** d'aides publiques (DRAC et Inspection académique) ont été accordées à la Ville en 2019-2020, qui y a consacré le même montant.

## La PRÉVENTION ROUTIÈRE

La Ville propose aux écoles des **séances de prévention routière, animées par un moniteur de prévention routière**. Selon l'âge des enfants, la séance aborde les règles de sécurité pour les piétons, l'importance des sièges auto, les principaux panneaux du code de la route, les moyens de transport. Les CM1 et CM2 peuvent bénéficier de séances dédiées au vélo et à sa pratique en lien avec le respect du code de la route.



## La SÉCURISATION DES ÉCOLES

Pour sécuriser les accès aux écoles de la ville, elles sont toutes équipées de systèmes de visiophones, qui permettent à la direction de visualiser les personnes qui sonnent, et de caméras de vidéo-protection aux entrées.

## Le CLAS ET Les APC

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) est un dispositif d'aide proposé par la Ville. Les enseignants orientent les enfants qui en ont besoin, en cas d'accord des familles, vers cet accompagnement. Ces activités sont gratuites. A raison de deux séances par semaine, encadrés par des enseignants

volontaires et/ou des animateurs, les enfants bénéficient d'un réel soutien personnalisé.

Les Ateliers pédagogiques complémentaires (APC) sont un dispositif supplémentaire, mis en place par l'Education nationale et géré par les enseignants.

# UNE SEMAINE EN RÉSUMÉ

en élémentaire

**ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF** ouvert tous les jours à partir de 7h30

## LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI

**CLASSE**



8h30 > 11h30

**PAUSE DU MIDI**



11h30 > 13h15

**CLASSE**



13h15 > 16h15

## VOTRE ENFANT PEUT RENTRER À LA MAISON

 à 16h15

 A 17h, 17h30, 18h ou 18h30, s'il est inscrit

à **L'ACCUEIL LUDO-ÉDUCATIF** du soir

## Le MERCREDI

### CENTRE DE LOISIRS LÉO-LAGRANGE

**à LA JOURNÉE**

8h > 17h45

Arrivée possible  
entre 8h et 9h15

Repas du midi  
et goûter inclus

**OU**

**MERCREDI MATIN**

8h > 12h

Arrivée possible  
entre 8h et 9h15

**OU**

**MERCREDI  
APRÈS-MIDI**

13h15 > 17h45

Arrivée possible  
entre 13h15 et 13h45

Goûter inclus



Toutes les réponses à vos questions  
par téléphone à l'Accueil enfance famille  
au 02 35 68 99 04